



Communiqué
Pour diffusion immédiate

La FCCF signe la *Déclaration commune des industries culturelles sur C-32*

Ottawa – le jeudi 3 février 2011 – De concert avec plus de 80 groupes et organismes représentant des centaines de milliers d'artistes et des travailleurs culturels de partout au Canada, la FCCF a signé la *Déclaration commune des industries culturelles sur C-32* (www.c32jointstatement.ca) rendue publique aujourd'hui. Il est à noter qu'on estime que ce front commun du secteur des arts et de la culture représente une industrie de 46 milliards qui emploie plus de 600 000 Canadiens.

La FCCF reconnaît que la loi sur les droits d'auteur doit être modifiée ne serait-ce que pour permettre de répondre aux obligations internationales liées aux traités signés en 1997 par le Canada. Les nouvelles technologies entraînent aussi des changements auxquels la modernisation du projet de loi devrait permettre de répondre, et ce, bien entendu, toujours dans le plus grand respect du travail des artistes et des travailleurs culturels.

Malheureusement, le projet de loi C-32 sur la modernisation du droit d'auteur instaure tellement d'exceptions qu'en fait il ne protégera plus les créateurs. En réalité, ceux-ci perdront entre autres des revenus et paieront les frais de la modernisation de cette loi si le projet de loi C-32 est adopté sans amendement. En effet, les groupes et associations qui signent la déclaration divulguée publiquement aujourd'hui estiment que l'actuel projet de loi se transformerait en perte d'environ 126 millions \$ par année pour les créateurs canadiens.

Pour Éric Dubeau, directeur général de la Fédération culturelle canadienne-française : « Les artistes méritent d'avoir accès à une loi qui protège leur œuvre et leur création, mais aussi à un revenu qui leur permettra de continuer à contribuer à la société et à l'économie canadienne. Ceci est particulièrement important dans les communautés de langues officielles en milieu minoritaire puisque les artistes et les créateurs contribuent à définir un espace culturel et artistique indispensable à l'épanouissement de ces communautés. »

Monsieur Dubeau conclut en disant « Il est souhaitable que les membres du comité législatif qui étudient présentement le projet de loi C-32 proposent des amendements qui favoriseront à la fois le développement des industries culturelles et des artistes de partout au Canada. »

— 30 —

La Fédération culturelle canadienne-française est un organisme national dont la mission est de promouvoir l'expression artistique et culturelle des communautés francophones et acadiennes. Elle réunit des représentants de sept regroupements nationaux en théâtre, en édition, en chanson-musique, en arts médiatiques et en arts visuels, ainsi que des représentants de onze provinces et territoires du Canada voués au développement culturel.

Contact FCCF : Simone Saint-Pierre, chef des communications
Téléphone : 613 241-8770 poste 22 **Courriel** : ssaintpierre@fccf.ca